

*Anti-inflation—Loi*

parole est écouté. Il pourrait poursuivre s'il y avait consentement unanime.

**Des voix:** Non.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, la Chambre sait fort bien que je n'ai pas voté pour le bill en deuxième lecture du bill. Or, j'estime qu'elle a le droit d'en connaître la raison. C'est la première occasion qui m'est donnée d'exposer ces opinions. Je voudrais tout d'abord vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a mis le doigt hier sur ce qui deviendra, éventuellement, la question clé de tout ce débat. La suppression des libertés individuelles doit toujours demeurer la question essentielle aux yeux d'un gouvernement parlementaire.

Je reconnais que l'intérêt public puisse nécessiter, certaines fois, la suppression des libertés individuelles. Je me souviens que pendant la dernière guerre, le pays généralement parlant, avait consenti avec enthousiasme aux pertes de ses libertés, afin de mieux combattre. Je me souviens très bien que vers la fin de la guerre, lorsque le vent tournait en notre faveur, il était extrêmement difficile de maintenir le moral des gens, et de leur imposer plus longtemps la discipline qui leur avait permis de consentir à la perte de leurs libertés. J'ai vu un grand pays comme l'Angleterre se démoraliser à la fin de la guerre. Dans cette nation au passé glorieux, le marché noir a alors envahi l'économie, et le respect de la loi s'est estompé.

Je ne vais pas épiloguer sur le thème de la liberté après ce qu'en a dit hier le très honorable représentant de Prince Albert, mais je suis certain qu'à l'avenir on citera cette mesure à titre d'exemple pour montrer comment un gouvernement sans justification s'est mis à limiter les libertés économiques de la nation.

Je pense qu'il y a beaucoup à apprendre du comportement d'un dirigeant ou d'un gouvernement. Je me souviens des élections de 1968, qui furent délibérément déclenchées un mardi, et non un lundi comme d'habitude, de façon à se dérouler le lendemain de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal. Au cours de ces fêtes, le premier ministre (M. Trudeau) du Canada provoqua délibérément la colère de la foule qui l'a bombardé de bouteilles et de cannettes. Il réussit ainsi à polariser l'attention des gens sur une question qui n'avait rien à voir avec les élections. C'est avec une profonde tristesse que je me rappelle avoir regardé à la télévision cette manifestation qui n'était pas accidentelle, comme j'aurais aimé le croire.

J'ai été témoin de l'utilisation de cette technique en 1968, et à nouveau en 1970. Je n'étais pas député à l'époque. Je m'étais joint à un groupe de personnes venues à la cathédrale Saint-Jean protester contre la loi sur les mesures de guerre car la raison de sécurité d'État invoquée n'était pas suffisante pour faire intervenir l'armée en vue de maîtriser quelques marginaux de la ville de Montréal. Quand les faits seront connus, on en déduira que la crainte de quelques politiciens nous a incités à lancer toutes les forces du pays pour cerner quelques réfractaires qu'un simple sergent aurait normalement suffi à maîtriser. La méthode utilisée en 1970 a rallié tous les Canadiens à la cause du premier ministre parce qu'on leur a appris qu'ils devaient toujours respecter le dirigeant de leur pays. On leur apprend à se rallier à son opinion chaque fois qu'il dit que le pays est en danger.

Il y eut un troisième cas. Après avoir déclenché les élections en 1974, le gouvernement, aidé et encouragé par le Nouveau parti démocratique, se mit à attaquer et à crier haro sur le chef du parti conservateur qui voulait instaurer

[L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)).]

un programme de contrôle des salaires et des prix. Au cours des six semaines ou presque qu'a duré la campagne, nous avons entendu dire dans les deux langues officielles du pays, qu'il y aurait un blocage des salaires. Ce lavage de cerveau diffusé par les media eut tellement de succès que les travailleurs des grandes villes, surtout ceux de Vancouver et de Toronto, votèrent pour les libéraux pour éviter ce blocage désespéré de 90 jours. Le chef des néo-démocrates qui appuyait ce genre de stratégie a payé cher son erreur, tout comme notre chef.

Notre chef, qui avait adopté la position que l'on sait, en avait fait part à la Chambre plusieurs mois avant les élections. Après il n'a pas craint d'en accepter toute la responsabilité devant son parti. Il se retire de la vie publique, sous les honneurs que procure non pas la victoire électorale, mais l'estime de la nation à qui il avait dressé un tableau réaliste de la situation dans l'espoir d'obtenir une décision à l'échelle nationale. Si aujourd'hui il y avait des élections générales et que cet homme se présentait à la tête de notre parti, il serait premier ministre demain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Mais ce n'est pas le cas. Ce qui nous attend, c'est un nouveau recours aux tactiques d'affrontement. Ceux d'entre nous qui savent ce qui se passe ici ont parfaitement compris pour la plupart que, depuis des années, une petite poignée d'hommes au sein de la Fonction publique prétendent que les Canadiens ne sont pas en mesure de prendre les décisions qui les concernent. A leur avis, il ne faut pas laisser aux agriculteurs la liberté de décision. Nous en avons eu la preuve dans le train de mesures adoptées lors de la session de 1970. Je ne pense pas non plus que les entreprises sachent prendre des décisions puisque les interventions se succèdent aussi dans ce secteur.

Et voici que cédant aux pressions des hauts fonctionnaires désireux d'instaurer leur société planifiée, le gouvernement adopte cette mesure. Pour l'occasion, le premier ministre en revient immédiatement à sa méthode préférée, qui est l'affrontement. Dans son message, il a délibérément provoqué les gros syndicats, en se faisant en champion de la majorité contre les puissants barons du syndicalisme. En écoutant les discours des neo-démocrates, je ne puis que sympathiser avec le fond de leurs arguments. Il n'est pas sain dans un pays comme le Canada d'essayer de retourner l'animosité du gouvernement contre un secteur de l'économie ou contre un groupe minoritaire. Je ne suis pas nécessairement d'accord sur toutes les thèses avancées par le Nouveau parti démocratique au cours du présent débat, mais pour ce qui est de la justice des mesures, du traitement auquel la démocratie, qu'il s'agisse de s'en prendre à la Société Saint-Jean-Baptiste, d'exploiter les craintes de la population au sujet du maintien de l'ordre public en 1970, de faire peur aux électeurs ouvriers en 1974 puis de faire volte face pour s'en prendre à leurs dirigeants la même année, les procédés ne changent pas et ne favorisent guère la démocratie. Voilà le problème numéro un. On ne supprime pas la liberté à la légère, on n'impose pas à la légère un système de réglementation. On ne le fait que lorsque le pays est dans une situation critique.

● (1740)

J'ai abordé ce sujet à la Chambre il y a deux ans. La présidence nous a accordé une nuit de débat, et j'ai proposé une série de mesures que le gouvernement aurait à mon avis pu adopter pour lutter contre l'inflation. Mes propositions étaient au nombre de cinq. Je ne vais pas citer à